



Fille mineure et non paiement de la pension

Par **shaoling**, le **20/08/2009** à **12:19**

Bonjour,

Mon amie qui à 17 ans suit des études par correspondance (pour être auxiliaire de santé animale).

Elle se trouve dans une situation plutôt délicate :

De part son entente inexistante avec sa mère, cette dernière la menace de la jeter de la maison ... Ne supportant plus cette situation, mon amie et moi avons décidé de s'installer ensemble, après avoir eu confirmation de sa mère qu'elle lui verserait bien une pension alimentaire mensuelle de 150 euros (son père lui verse déjà).

Cependant, dernièrement sa mère ne voudrait plus lui payer la pension alimentaire (soit disant faute de moyen ...).

Alors ma question est : Est-il possible d'intenter une action afin que mon amie puisse percevoir la pension alimentaire dont elle a "droit" ?

Si oui, comment s'y prendre ? Car ne disposant pas de trop de moyens, je ne pense pas que nous pourrions avoir le luxe de nous payer un avocat, et tout ce qui s'en suit.

Merci de me donner de plus amples explications quant à la procédure à suivre.

Cordialement.